

Conseil Municipal du lundi 24 juin 2019 Capellia – 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

- Prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Procède à l'installation de Madame Aurore DALAINE en qualité de conseillère municipale
- Décide la réduction du nombre d'adjoints au Maire
- Approuve la modification de la composition des commissions municipales
- Approuve la modification des représentations au sein d'instances internes et d'organismes extérieurs
- Approuve la modification des modalités relatives à l'inscription à l'ordre des architectes d'un agent municipal pour la période 2019 / 2020
- Prend acte du bilan de l'action foncière pour 2018
- Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention particulière n° 3 relative à « l'animation d'un réseau des instructeurs des autorisations du droit des sols » dans le cadre du schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise
- Approuve les termes de la convention pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine et de faisabilité économique et opérationnelle sur l'îlot Clouet Jaurès
- Approuve l'adhésion de la Ville au capital de la Société Publique Locale (SPL) Loire-Atlantique Développement
- Valide la demande de subvention du projet agricole de la Noue Verrière
- Approuve le renouvellement de la convention de partenariat avec Nantes Métropole dans le cadre de la prolongation de la mise en œuvre de la tarification sociale de l'eau
- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et l'Office municipal de la Culture et des Relations internationales (OMCRI)
- Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine
- Approuve le programme du projet de ré-aménagement du complexe sportif Bourgoin Decombe et valide le lancement de la procédure de désignation du maître d'œuvre
- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle pour les 70 ans du Club Motocycliste Sucéen

- Approuve les termes de la convention entre la Ligue régionale de football et la Ville de La Chapelle-sur-Erdre pour l'installation de dalles thermoplastiques au sol du plateau sportif de la Coutancière
- Approuve le Compte de gestion 2018 – Budget principal de la Ville
- Approuve le Compte administratif 2018 – Budget principal de la Ville
- Décide l'affectation du résultat 2018 – Budget principal de la Ville
- Approuve le budget supplémentaire 2019 – Budget principal de la Ville
- Approuve le Compte de gestion 2018 – Budget annexe Capellia
- Approuve le Compte administratif 2018 – Budget annexe Capellia
- Décide l'affectation du résultat 2018 – Budget annexe Capellia
- Approuve le budget supplémentaire 2019 – Budget annexe Capellia
- Approuve l'ajustement de la subvention d'équilibre à verser au budget du CCAS – Budget principal de la Ville
- Fixe les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure au 1^{er} janvier 2020
- Décide la création de postes et modifie en conséquence le tableau des effectifs
- Approuve les termes du renouvellement de la convention avec le Collège Le Grand Beauregard et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour la restauration du personnel municipal
- Fixe la rémunération d'intervenants extérieurs (médecins pour les établissements de la Petite Enfance)
- Émet un vœu de soutien au mouvement « Nous voulons des coquelicots »

Les délibérations correspondantes peuvent être consultées au Secrétariat Général, dans le cadre des dispositions prévues par la loi traitant des conditions d'accès aux documents administratifs. Le compte rendu du Conseil Municipal est accessible sur le site internet de la Ville : www.lachapellesurerdre.fr

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 25 juin 2019



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN